

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LUPIAC

EN DATE DU 05 JUIN 2026

Date de convocation : 26 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq juin à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : THIEUX LOUIT Véronique, CORNU Frédéric, FOURAGNAN Maryse, LUIS Bernard, HUTTON Lisa, LAFARGUE Mireille, MANGENOT Nathalie, SERRANO Epiphanie.

Étaient absents et excusés : CHAPPE Frédéric, DURIEZ Bruno

Était absent : LABORDE Simon

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : M. Frédéric CORNU est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Election d'un délégué et de trois suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la désignation des délégués aux prochaines sénatoriales pour la commune de Lupiac, il y a lieu de procéder à l'élection d'un titulaire et de trois suppléants.

Vu le décret du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du 06 mai 2026 sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les prochaines élections sénatoriales,

Vu l'arrêté en date du 20 mai 2026 du Préfet du Gers,

Election du Délégué :

Premier tour de scrutin

A obtenu Madame Véronique THIEUX LOUIT, huit voix.

Madame Véronique THIEUX LOUIT ayant obtenu la majorité a été élue déléguée.

Election des suppléants :

Premier tour de scrutin

L'ordre d'élection donne l'ordre dans lequel seront appelés les suppléants pour remplacer le délégué en cas d'absence et à égalité des voix ce sera le plus âgé.

L'ordre sera le suivant pour la commune de Lupiac au bénéfice de l'âge

Madame Maryse FOURAGNAN

Monsieur Bernard LUIS

Monsieur Frédéric CORNU

La séance est levée à 11h30

Le Maire

Véronique THIEUX LOUIT

Le Secrétaire de séance

Frédéric CORNU